

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 22/05/2023

ID : 974-249740101-20230510-2023_039_BC_7-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS MAI à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2023_039_BC_7
Validation de l'attribution de subventions dans le cadre du «Dispositif Békali» – soutien à la création

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Mélissa COUSIN

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 avril 2023

Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/05/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2023

AFFAIRE N°2023_039_BC_7 : VALIDATION DE L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU «DISPOSITIF BÉKALI» – SOUTIEN À LA CRÉATION

Le Président de séance expose :

I/ Békali, le dispositif de soutien à la création du TCO

Le dispositif « Békali » est un dispositif culturel innovant, unique à l'échelle de l'île. Celui-ci donne l'opportunité à de jeunes créateurs réunionnais de se professionnaliser en mettant à leur disposition les moyens de créer un projet artistique.

La singularité de Békali réside dans son portage et sa mise en œuvre mutualisée. Les quatre salles de spectacles de l'ouest : Le Séchoir (Saint-Leu), Lés pas (Saint-Paul), Le Théâtre Sous les Arbres (Le Port) et le Kabardock (le Port) s'unissent et mutualisent leurs moyens et réseaux, pour porter Békali. Chaque année le quatuor de salles sélectionne trois projets artistiques répondant à des critères de qualité, de potentiel et d'ouverture.

Les projets soutenus bénéficient d'actions concrètes d'accompagnement pour faire aboutir l'acte de création ainsi que d'une aide financière en coproduction, accueil en résidence, et accompagnement technique et administratif.

Les spectacles font l'objet d'une série de pré-achats de représentations dans les salles du réseau Békali, ce qui permet aux artistes de se confronter aux publics. Des représentations scolaires sont également programmées dans le cadre du Békali.

En novembre 2022, le Conseil Communautaire du TCO a souhaité renforcer le partenariat avec les salles à travers une convention triennale pour Békali sur la période 2022-2024.

Un tremplin pour les artistes et la jeune création pēi

Grâce aux moyens techniques mis à disposition par les salles, aux conseils des professionnels, au temps pour la création ainsi que l'assurance de nombreuses représentations, Békali permet aux lauréats de se professionnaliser et de travailler sereinement sur leur projet artistique.

Pour de nombreux acteurs locaux, un projet Békali est gage de qualité artistique. La sélection et la programmation des artistes Békali sont des événements attendus dans le milieu culturel réunionnais et il est fréquent qu'au-delà du Békali, les spectacles des lauréats soient programmés sur toute l'île et même au-delà.

Depuis sa création, Békali a ainsi permis à plus d'une trentaine de créations originales de voir le jour, parmi lesquelles les productions de Grèn Semé, Zanmari Baré, la Konpani Soul City, Kaloune et bien d'autres groupes artistiques encore, désormais inscrits dans la sphère culturelle locale. Bon nombre d'entre eux ont réussi à percer au niveau national et international. Ci-après, la liste des lauréats Békali depuis 2011 :

- **2011-2012** : Cie Artefakt (danse hip-hop) | Cie La Magik (ciné-cirque) | Cie Morphose (danse) | Cie Cirquons Flex (cirque) | Grèn Sémé (musique) ;
- **2013** : Cie Soul City (danse hip-hop) | Labelle (ciné- concert) | Kw Kwatyor & Fred Theys (jeune public)
- **2014** : Constellation (danse hip-hop) | Théâtrenfance (marionnette jeune public) | Duo Egzone (musique, conte)
- **2015** : Cie 3.0 (danse, arts numériques) | Zanmari Baré & Patrice Treuthardt (musique, fonnkèr) | Marouvin, Manent, Piot (musique)
- **2016** : Schtrockbèn Cie (théâtre de rue) | Cie Nektar (théâtre) | Kaloune (musique)
- **2017** : Tapkal (musique) | Cie Danses en l'R (danse) | Collectif Cirké Craké (cirque)
- **2018** : Cie Kenji (danse hip-hop) | Ann O'Aro (musique) | Collectif Lookatmekid (danse, image)
- **2019** : Gouslaye, Lauret, Hippolyte (fonnkèr, musique, dessin) | Camille Touzé – Constellation (mouvement, performance) | Cie Très-d'Union (cirque)
- **2020** : Collectif Alpaca Rose (théâtre clown) | Collectif Cirké Craké (Cirque, théâtre, musique) | Tine Poppy (spectacle musical)
- **2021** : Compagnie Lantouraz (Théâtre) | Compagnie Tilaweis (théâtre) | Solilokèr (spectacle musical)
- **2022** : Markotaz pour le projet « Mouvman Alé » (Musique) | La Compagnie Aberash pour le « Fénwar » (Théâtre) | La Compagnie Nektar pour « Juste avant la fête/Les chaussures de Sacha » (Théâtre).

Un dispositif d'aide à la création mutualisé et structuré, renforcé en 2023 avec la mise en place d'une politique RSE commune au projet BEKALI

La force et la pertinence de Békali ont assuré sa longévité malgré les changements de mandatures au sein de l'intercommunalité et les changements de Directions à la tête des salles pendant les 10 dernières années.

Année après année, Békali a été fortement intégré dans les projets des salles partenaires, et s'est progressivement structuré pour un meilleur accompagnement des artistes, une couverture territoriale équilibrée des projets d'action culturelle et une communication plus visible.

Le « choix de programmation » a également gagné en structuration et transparence avec le lancement en 2018 d'un appel à projet ouvert à toutes les compagnies et artistes du territoire.

En 2022, les 4 salles du dispositif BEKALI ont lancé un grand chantier autour de la Responsabilité Sociétale des entreprises, et bénéficient d'un accompagnement de l'AFDAS afin de définir une politique RSE commune au projet BEKALI.

LESPAS Culturel Leconte Delisle ne peut par son statut de Régie Autonome devenir adhérent de l'AFDAS, ainsi la structure ne peut pas bénéficier de cette prise en charge.

Elle sollicite donc un financement complémentaire de 6 000 € auprès du TCO afin de mener à bien cette nouvelle action au même titre que les trois autres salles.

Chaque salle a des missions, des statuts juridiques et des savoir-faire différents. La règle de la collégialité des choix et de l'équité des implications (même niveau de coûts mis en œuvre pour chaque salle) ont permis aux salles de mutualiser d'avantage leurs ressources, de développer leurs solidarités et ont assuré un fonctionnement équilibré du dispositif.

Depuis 2021, les 3 propositions artistiques émergentes sont sélectionnées par les 4 salles au terme d'un appel à projet à dimension intercommunale lancé en fin de l'année n-1.

Le soutien aux projets sélectionnés se décline en 4 axes :

- **Soutien à la création** (apport en coproduction numéraire et en apport logistique : accueil en résidence, accompagnement administratif et technique, mise en réseaux).
- **Développement de l'action culturelle et de sensibilisation artistique** : autour de chaque projet, est mis en place un travail avec le jeune public développant son regard critique, en « l'outillant » pour mieux appréhender le spectacle une fois créé. L'objectif est ici de réduire les inégalités de l'accessibilité à la « chose » culturelle.

- **Diffusion des spectacles sur l'ensemble du Territoire de la Côte d'Ivoire** : l'objet d'une diffusion dans les salles ou hors les murs sur l'ensemble du territoire seront apportées afin de toucher également le public situé en dehors des communes d'implantation des salles qu'il soit de La Possession ou de Trois-Bassins.
- **Accompagnement des spectacles dans les territoires au travers de résidences artistiques de territoire** : cet axe de recherche est essentiel parce qu'il ouvre la porte à des diffusions multiples comme à un public large. Il donne l'occasion aux compagnies sélectionnées de partager avec les habitants et ainsi de créer une relation à l'art et aux artistes pour des populations qui ne pensent pas cela possible. Penser un travail de connaissance mutuelle entre un projet artistique et le public est un véritable enjeu de développement pour de jeunes compagnies.

II/Appel à projets Békali 2023

Les critères de sélection

Les projets réceptionnés suite à la publication de l'appel à projets Békali sont sélectionnés de manière collégiale par les salles selon les critères suivants :

- Artistes repérés par les salles au préalable ;
- Qualité artistique du projet (exigence, ambition, innovation) ;
- Maturité suffisante du projet et de la structure pour garantir l'aboutissement du projet soutenu (structuration administrative, compréhension du principe de coproduction, capacité à mener des résidences en salle et en territoire, compréhension des enjeux des projets d'action culturelle...) ;
- Ouverture à un public le plus large possible, avec une attention particulière portée aux projets s'adressant au jeune public ;
- Adaptabilité du spectacle à différentes configurations : salles et hors les murs ;
- Résonance du projet avec les lignes éditoriales des salles, si possible ;
- Encouragement à l'émergence de nouveaux talents au potentiel reconnu ;
- Passage d'un palier artistique, d'un palier d'ambition, d'un palier de réseau et de rayonnement pour les artistes plus confirmés ;
- Résonance régionale et échos nationaux, si possible.

Les lauréats « Békali 2023 »

Pour 2023, les salles proposent de soutenir les équipes artistiques suivantes :

- **L'Atelier 212 pour le projet « Gro Babouk Anlèr » (Musique, Théâtre et Vidéo, public familial) ;**
- **La Compagnie Morphose pour le projet « Let's Dance » (Danse) ;**
- **La Compagnie H.A.D pour le projet « Comment devenir un dictateur en une heure » (Théâtre).**

Les dossiers artistiques sont consultables sur demande auprès du Service Valorisation du Patrimoine et de la Culture.

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel du projet est de 164 525 €, les structures sollicitent une subvention de 86 000 € représentant un cofinancement du TCO à hauteur de 52,27 %.

Projet	Salles	Subvention allouée en 2022	Budget Prév de l'action	Budget Prév DTC	Publié le	Part	Proposition	
					s	e	n	
Soutien à la création								
Békali	Kabardock	20 000 €	164 525 €	86 000 €	20 000 €	52,27 %	20 000 €	
	Léspas	20 000 €					26 000 €	26 000 €
	Le Séchoir	20 000 €					20 000 €	20 000 €
	Théâtre Sous les Arbres	20 000 €					20 000 €	20 000 €
Total		80 000 €			86 000 €		86 000 €	

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/04/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/04/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'octroi des subventions dans le cadre du dispositif Békali aux associations culturelles suivantes au titre de l'exercice 2023 :

- **Association AGEMA pour un montant maximal de 20 000 €,**
- **Régie Espace Culturel Leconte De Lisle pour un montant maximal de 26 000 €,**
- **Association de Gestion du Séchoir pour un montant maximal de 20 000 €,**
- **Association Konpani Ibao (Théâtre Sous les Arbres) pour un montant maximal de 20 000 €.**

- VALIDER le projet de convention ;

- AUTORISER le Président à signer le projets de convention et les avenants, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président